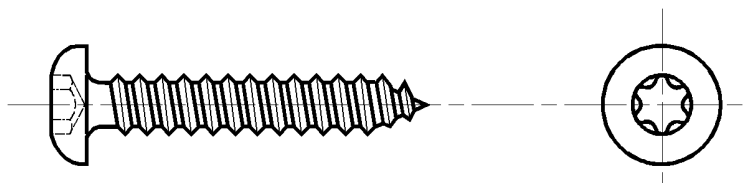


VIS A TOLE
TETE CYLINDRIQUE BOMBEE LARGE
A SIX LOBES INTERNES - SYMBOLE CBLX

Page 1/3

Cette norme REMPLACE la norme C161625

NORME UNIQUEMENT VALABLE POUR LES PRODUITS EN COURS D'EXTINCTION

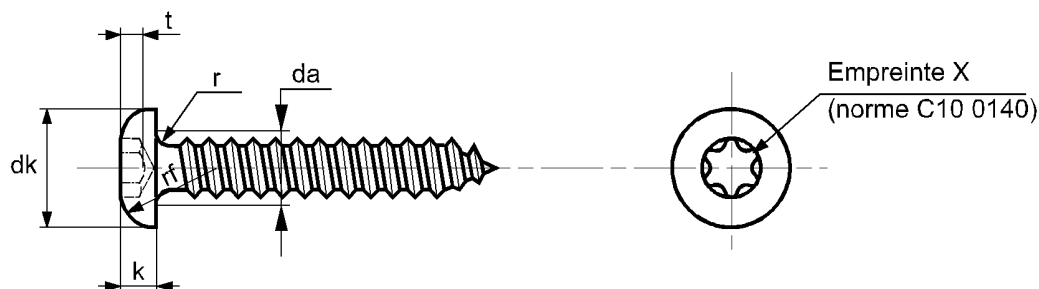


1.OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente norme spécifie les caractéristiques des vis à tôle, à tête cylindrique bombée large, de diamètre nominal 2,9 à 6,3 inclus.

2.CONSIGNES D'UTILISATION

Les dimensions et tolérances de la partie filetée doivent être conformes à la norme C16 1605.



Diamètre nominal d		(2,9)	3,5	4,2	4,8	(5,5)	6,3
da	max.	3,5	4,1	5	5,6	6,3	7,3
	min.	5,3	6,64	7,64	9,14	10,57	11,57
k	max.	2,4	2,6	3,1	3,7	4	4,6
	min.	2,15	2,35	2,8	3,4	3,7	4,3
r	min.	0,1	0,1	0,2	0,2	0,25	0,25
rf	≈	5	6	6,5	8	9	10
Empreinte X	n°	10		20		30	
t (1)	max.	1,10	1,20	1,15	1,70	1,60	2,00
	min.	0,85	0,95	0,85	1,40	1,25	1,65

(1) Voir norme C10 0140.

3.SPECIFICATIONS

MATERIAU

Les vis définies par la présente norme sont réalisables en acier au carbone traité thermiquement ou en acier inoxydable.

CARACTERISTIQUES MECANQUES

Les caractéristiques mécaniques des vis à tôle doivent être conformes aux définitions de la norme C10 0060.

PROTECTION

Les vis livrées zinguées doivent satisfaire les clauses de la norme B15 4100.

Les vis en acier au carbone traité thermiquement, doivent impérativement subir une opération de dégazage dans les délais requis par les normes du Groupe.

4.FOURNITURE DES VIS

Les prescriptions générales concernant la fourniture des vis sont données par le cahier des charges B20 0110.